

Contester une note à un examen de l'Éducation nationale passé en région parisienne

Accéder au Service en ligne

Permet de faire une réclamation sur une note obtenue à un examen de l'Éducation nationale en région parisienne.

Ce téléservice ne concerne pas les diplômes de l'université.

Pour faire une réclamation, cliquez sur "Relevé de notes".



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00